

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES GRANDS PATIS DURANT DES TRAVAUX DE SONDAGE SUR LE RESEAU DE CHALEUR

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région du Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 5 mars 2018 et jusqu'à la fin des travaux de sondage,

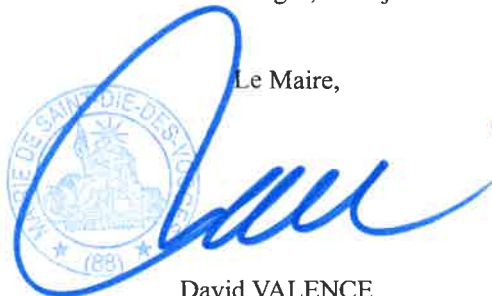
- **La circulation sera interdite en demi-chaussée rue des Grands Patis, de l'intersection de la rue Thurin à l'avenue de la Vanne de Pierre jusqu'au n°10, dans le sens rue Thurin / quai du Stade.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les services techniques de la Ville et l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 25 janvier 2018

Le Maire,



David VALENCE